

II. COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2022.
Adopté à l'unanimité.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme PILLAVOINE Aude, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 58 646.77 € et un déficit d'investissement de 21 079.82 €.
Approuvé par 10 voix pour.

IV. AFFECTATION RESULTAT 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte la somme de 396 374.91 € en section de fonctionnement et 14 642.05 € au 001 de la section investissement.
Approuvé à l'unanimité.

V. BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 140 000 € en section d'investissement avec un excédent reporté de 14 642.05 €.
- 615 901.91 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 396374.91 €.

Adopté à l'unanimité.

VI. COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable du Trésor de Pithiviers qui est identique au compte administratif 2022.
Adopté à l'unanimité.

VII. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. HASLOUIN Patrick, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 3 777.26 € et un excédent d'investissement de 1 696.05 €.
Approuvé par 10 voix pour.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal affecte la somme de 76 520.66 € en section de fonctionnement et 12 308.18 € au 001 de la section investissement.

IX. BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 38 693.95 € en section d'investissement avec un excédent reporté de 12 318.18 €.
- 114 650.66 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 76 520.66 €.

X. ORGANISATION DES SERVICES – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

La transformation numérique a, en quelques années, bouleversé les modes de vie et produit des effets importants sur le monde du travail. Elle a un impact sur les formes, les conditions et l'organisation